



Syndicat CA-OM-SC

Section locale 1983



mercredi, 25 mars 2020

Conscœurs, confrères,

Durant les deux dernières nuits, vos représentants syndicaux ont discuté avec la STM afin de trouver une façon de réorganiser le travail.

Votre exécutif syndical a donné le mandat de façon unanime à ses représentants de trouver une façon de protéger vos emplois, votre sécurité et le salaire que vous avez booké durant cette période de crise. Peu importe le travail ou les heures assignées le salaire sera celui booké au mois de mars.

Comme vous le savez, nous vivons une crise sanitaire sans précédent, il est de notre devoir de veiller à protéger les membres du syndicat et nous continuerons à le faire.

Le Syndicat a pris ses responsabilités et a discuté avec l'employeur des mesures à appliquer durant ce moment historique. On ne pouvait pas risquer qu'un décret nous soit imposé et nous savions que cela était une question d'heures.

Depuis le début de la crise, nous avons vu des employeurs modifier de façon unilatérale les conditions de travail de leurs employés dans certains secteurs et nous avons vu des décrets tomber dans d'autres secteurs d'emploi qui modifient de façon sérieuse et dommageables les conditions de travail des travailleuses et travailleurs.

Afin de ne pas en arriver là, le Syndicat et la STM ont échangé sur une façon de faire qui permet de protéger le salaire et les emplois des 4500 membres que nous représentons.

Solidairement,

Renato Carlone
Président